

BAREME MAXIMUM DES HONORAIRES

« Honoraires TTC* sur une vente immobilière ou un fonds de commerce »

À la charge du vendeur ou de l'acquéreur, majorés au prix de vente net vendeur.
TVA de 20% incluse.

< 25 000 €	2 000 €
- de 25 000 € à 49 999 €	3 500 €
- de 50 000 € à 74 999 €	5 000 €
- de 75 000 € à 99 999 €	6 000 €
- de 100 000 € à 124 999 €	7 000 €
- de 125 000 € à 149 999 €	8 000 €
- de 150 000 € à 174 999 €	9 000 €
- de 175 000 € à 199 999 €	10 000 €
- de 200 000 € à 249 999 €	11 500 €
- de 250 000 € à 299 999 €	12 500 €
- de 300 000 € à 349 999 €	14 500 €
- de 350 000 € à 449 999 €	16 000 €
- de 450 000 € à 549 999 €	20 000 €
- de 550 000 € à 999 999 €	30 000 €
dès 1 000 000 €	4 %
Honoraires plafonnés à 200 000 € TTC	

« Honoraires TTC* sur une location immobilière »

À la charge du bailleur et du locataire.
TVA de 20% incluse.

- Honoraires de location **BAILLEUR** 8 € / m² TTC
(recherche du locataire, visites, constitution du dossier, étude de la solvabilité, rédaction du contrat de location)
- Honoraires **BAILLEUR** réalisation état des lieux entrant 3 € / m² TTC
(rédaction d'un état des lieux détaillé informatiquement)
- Honoraires de location **LOCATAIRE** 8 € / m² TTC
(visite, rédaction du contrat de location)
- Honoraires **LOCATAIRE** réalisation état des lieux entrant 3 € / m² TTC
(rédaction d'un état des lieux détaillé informatiquement)

L'ensemble des honoraires cumulés sont dans la limite d'un mois de loyer hors charges par partie.

« Autres prestations »

- Rédaction ou avenant d'un contrat de location 150 € TTC
- Réalisation état des lieux sortant 50% du loyer mensuelle hors charges
- Autres prestations SUR DEVIS

« Estimation »

- Avis de valeur sur un bien immobilier pour une mise en vente GRATUIT
- Avis de valeur sur un bien immobilier pour succession / partage / rachat de parts 150 € TTC

